

AR PREFECTURE

017-200041523-20200410-DEC205_2020-AU
Reçu le 10/04/2020

H A U T E



SAINTONGE

Administration Ecole des Arts

Décision n° 205/2020
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 28 du 17 avril 2014 et n°26 du 12 avril 2018 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 26 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra).

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation continue pour la validation des acquis de l'expérience concernant Madame COMBRET Emily avec le Pôle Enseignement supérieur Musique/Danse de Bordeaux-Nouvelle Aquitaine pour un montant TTC de 578 €.

Fait à Jonzac
Le 10 AVR. 2020

Le Président
Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex